



Procès-Verbal Commission FEMININE

N° 16

25 Avril 2019

Courriel : Daniel Roger, Président de la Commission
Aurélié Boisramé, Laurence Paré, Lydie Chauvier, Anne-Sophie Hardy

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve les PV n° 15 du 28 mars 2019 sans réserve.

2. Homologation des résultats des Coupes U15 Foot à 8 et U15 Foot à 11, U18 Foot à 11 et Seniors Féminines, Coupe Futsal

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

Dispositions L.F.P.L. :

S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres des Coupes U15 Foot à 8 et U15 Foot à 11, la Coupe U18 Foot à 11, la Coupe Seniors Féminines et la Coupe Futsal qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

3. Coupes Féminines

- Les finales Futsal auront lieu à St-Herblain salle du Vigneau le 08 Mai 2019 :
 - 14 h 00 : Nantes FC 1 contre Nantes Métropole Futsal 2
 - 16 h 00 : Finale masculine
- Les finales Coupe Seniors, U15 Foot à 8 et Foot à 11 et U18 Foot à 11 auront lieu à Sautron stade Roger Mabit le 25 Mai 2019 :

Coupe U15 Féminines – Foot à 8

11 h 00 : GF La Grigonnais Pb 1 / GF Vertou Les Sorinières 1

Coupe U15 Féminines – Foot à 11

13 h 30 : GF Loroux Canton 1 / Rezé APR 1

Coupe U18 Féminines – Foot à 11

15 h 30 : GF Savenay Demoiselles du Sillon – E.St-Lyphard/Ste Reine 1

Coupe Seniors Féminines

18 h 00 : Le Pellerin US 1 / GF Châteaubriant 1

Le Président,
Daniel Roger



La Secrétaire,
Isabelle Loreau

